

DISCOURS DE PHILIPPE JAHSHAN PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Monsieur le Ministre,

Nous nous félicitons tout d'abord de cette nouvelle étape dans la structuration d'une politique dédiée au développement de la vie associative dans le pays.

Et de ce qu'une partie des propositions faites dans notre rapport ait été entendu, reprise. J'y reviendrai.

Nous nous félicitons également de la méthode et de l'esprit avec lequel ce travail a été conduit notamment par votre administration sous la houlette de Matignon, même si beaucoup trop de temps a été perdu ! et que l'attente fut longue au point d'agacer certains et d'en décourager d'autres.

Les associations ont vécu depuis le début du quinquennat une multiplicité de séquences qui ont fragilisé le tissu et l'ont mis dans une situation de forte insécurité quant à son avenir.

1.6 milliards de pertes chiffrées pour la fin des emplois aidés, une diminution de 54% des dons liés à l'ISF entre 2017 et 2018, 25 millions d'euro perdus de la réserve parlementaire.

Tout cela sans perspective réellement compensatrice.

Le plan que nous avons proposé au Premier Ministre, était assis sur 7 axes et un principe de travail :

- L'établissement d'un fonds structurel pour le développement de la vie associative et pour le soutien aux initiatives locales (en partant du FDVA)
- Une politique structurée et soutenue d'accompagnement en partenariat avec les têtes de réseaux associatives
- Une simplification administrative, une stabilisation de la fiscalité et la garantie enfin de la pluri annualité des subventions.
- Un renforcement de la connaissance sur le secteur associatif, et la co-construction d'une politique d'évaluation des impacts de la vie associative.

- Une politique soutenue pour une société de l'engagement (individuel et collectif) de formation et de reconnaissance des bénévoles, et la protection effective des libertés associatives par l'Etat, notamment contre les mesures liberticides...
- La promotion du modèle non lucratif au niveau européen
- Une politique d'emploi associatif soutenue

Un principe généralisé :

- La structuration d'un partenariat décliné par ministère et dans les territoires avec les CT, fondé sur la Charte des engagements réciproques.

Vos propositions répondent à une partie de ce plan. Et je veux ici m'en féliciter. Je ne m'attarderai pas sur chacun d'entre eux. Nous avons eu des échanges avec votre cabinet et il y a des perspectives de travail importantes qui peuvent s'en dégager.

S'agissant des Chartes et de leur signature, afin de rendre cela réellement effectif, nous proposons que soit fixé une date butoir par le Premier Ministre pour tous les ministères. Et que les recommandations du rapport de bilan de 2017 sur le suivi de la mise en œuvre de la Charte soient mises en exécution.

Toutefois, il y a Monsieur le Ministre, des points essentiels qui sont restés absents et cela de façon surprenante de votre feuille de route. Comme les questions des libertés associatives ou les sujets européens par exemple. Ce sont des points pourtant essentiels ; mes collègues ici présents pourront les développer.

Je veux pour ma part insister sur quelques points urgents et qui n'ont pas trouvé réponse :

- Le renforcement du budget du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) à hauteur de la totalité de ce que représentait l'ex réserve parlementaire pour les associations soit 52 millions d'euros (aujourd'hui 25 millions d'euros)
- La création d'une ligne budgétaire soutenant la création de 38 000 emplois socialement utiles dans les associations (financement via le plan investissement compétences et ciblage sur les jeunes et les seniors hors champ des PEC). Il faut sortir du simple raisonnement insertion dans l'emploi lorsqu'on parle des contrats aidés associatifs, une partie des contrats aidés étaient des soutiens au projet associatif, donc des services aidés pour les projets citoyens au service des citoyens. A noter également que l'inadaptation des PEC aujourd'hui (seulement 20% de l'enveloppe consommée) empêche leur utilisation par les associations, contrairement à ce que dit la Ministre du Travail qui affirme que si le projet de loi de finances ne prévoit que 100 000 PEC c'est parce que les associations ne sont pas capables d'absorber davantage en assurant un accompagnement de qualité.

- L'augmentation du financement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour atteindre 10,4 millions d'euros. Adoptée en commission et pourtant rejetée en séance publique par le Gouvernement sans motif. Il a fallu se battre pour 2 millions d'euros ! rendez-vous compte ! 2 millions d'euros de plus pour un dispositif unanimement salué et qui bénéficie grandement aux petites et moyennes associations locales (mais à moins de 5% d'entre elles).

Cela constituerait une forme de réponse à l'urgence du moment et à la souffrance de milliers d'associations dans les territoires. Cela constituerait une marque de prise en compte de cette urgence, là où ce qui est proposé ne se déploie que dans un moyen terme au mieux.

Aussi, malgré les satisfactions que nous trouvons dans un certain nombre de mesures proposées, il demeure une grande incompréhension sur la réticence à penser le développement de la vie associative comme un investissement public d'intérêt général **et d'accompagner par conséquent cette feuille de route des moyens adéquats !**

La feuille de route qui se dessine, pour avoir de l'ambition, ne pourra se faire à investissement zéro.

Et nous pensons que ceux-ci doivent pouvoir être établis autour de 4 points :

- l'investissement redoublé pour la formation (FDVA 1 notamment).
- l'investissement pour le soutien au développement associatif dans les territoires (FDVA 2)
- l'investissement pour la structuration de la vie associative, les têtes de réseaux et l'accompagnement
- l'investissement pour l'évaluation, le suivi qualité.

Nous ne disons pas que l'Etat seul doit pouvoir consentir à ces investissements et il est tout à fait possible de rassembler divers financeurs de la vie associative, ainsi que nos propres moyens. Mais l'Etat doit prendre l'initiative. Sans cet investissement central de l'Etat, il sera difficile de penser une politique structurée et pilotable. Je ne vous apprends rien. Et nous sommes disposés à penser avec vous le modèle économique de chacune de ces missions.

Par ailleurs, les moyens, ce sont aussi ceux de l'administration centrale et déconcentrée. Je veux aussi attirer votre attention sur un signal contradictoire et très questionnant au moment de la présentation de ce plan :

A la suite de la parution de la circulaire du Premier Ministre du 24 Juillet 2018 relative au projet de nouvelle organisation territoriale des services de l'Etat, nous sommes nombreux à nous interroger sur la cohérence et la viabilité d'une politique de vie associative ambitieuse au regard de la disparition envisagée de la compétence et des interlocuteurs compétents sur les enjeux de vie associative au plus près des associations.

Aussi, en parallèle de ces travaux, il nous semble essentiel que ces évolutions, portant aussi bien sur les questions de politique de vie associative que sectorielles, soient mises en discussion avec les acteurs associatifs. Il ne peut y avoir une politique publique renforcée sans administration sur laquelle s'appuyer. Et le rôle de l'Etat déconcentré dans le soutien aux associations est très important à maintenir pour compléter des coupes brutales de financements dues à des changements de majorités régionales ou locales.

Nous souhaitons de ce point de vue pouvoir être rassurés. Et là aussi, pouvoir compter sur un cadre de travail complet et cohérent.

Monsieur le ministre, dans son allocution devant le Congrès en juillet dernier, le Président de la République a évoqué deux choses très importantes à nos yeux : la nécessité d'inventer les recettes d'un contrat social nouveau, du 21^è siècle, et la priorité à donner pour la lutte contre les inégalités de naissance et de destin. Ces deux défis sont majeurs dans la grande période de transitions multiples que nous vivons.

Nous avons cependant regretté (et nous en sommes étonnés) que la vie associative n'ait pas été identifiée comme une des actrices clé de ces deux enjeux.

La vie associative, c'est le premier lieu d'engagement et une école de l'émancipation citoyenne. C'est sans doute un des derniers lieux où l'on peut rentrer et apprendre, apprendre un métier, mais aussi apprendre à interagir, se socialiser, briser des cercles d'isolement, tout cela sans forcément avoir une qualification haute. C'est donc un lieu aussi qui joue un rôle d'ascenseur social là où celui-ci semble en panne dans beaucoup d'autres.

La vie associative c'est le lien social et les services de proximité, dans les crèches, dans les centres d'animation, pour l'aide à la personne, à la mobilité, tout cela dans un but non lucratif, tout cela fondé sur le principe de la gestion désintéressée, tout cela sur le principe de la propriété collective. La vie associative c'est aussi l'organisation des solidarités ici ou par-delà les frontières. Ce sont des innovations sociales au quotidien pour trouver des solutions aux gens. Ce sont les outils des citoyens, qui se saisissent par eux-mêmes de ces causes d'intérêt général et qui parfois transforment vraiment nos sociétés. Téléthon et la médecine génétique qui se révolutionne, ce sont d'abord quelques parents qui se sont mobilisés et qui ont pris la forme associative pour donner corps à leur mobilisation.

La vie associative enfin, c'est de l'emploi et de l'économie, sociale et solidaire qui produit des richesses matérielles et immatérielles. Cela n'a pas de prix et c'est sans doute notre point faible !

Tout cela, nous l'avons dit et répété depuis plus d'un an déjà. Tout cela est constitutif de ce contrat social et de ce qui tient la nation et de ce qui fait société.

Dans la situation actuelle que connaît notre pays, nous sommes nombreux à regarder avec effarement le temps perdu. Si je reviens aux emplois aidés supprimés, ce sont des emplois de proximité qui étaient d'utilité sociale et citoyenne pour une grande majorité. Ce sont des emplois d'utilité citoyenne qui avaient donné une fierté à beaucoup de citoyens éloignés structurellement de l'emploi. Le mouvement associatif sait transformer les indignations individuelles en aspirations collectives et en réalisations concrètes. Dans la situation actuelle que nous traversons, cela devrait donc occuper non pas la périphérie de nos politiques, mais en constituer la centralité.

Monsieur le ministre, le sujet que vous avez entre vos mains est d'importance, votre ambition pour le porter trouvera la nôtre pour vous soutenir.

Je vous remercie.